



Aide financière liée à la crise sanitaire

1

Je vérifie que je remplis les conditions

- J'habite à Bourg-en-Bresse
- Je n'ai pas bénéficié de l'aide de l'Etat au cours de l'année 2020, versée par la CAF ou la MSA, ni l'aide aux entreprises
- Mes ressources de février 2021 (hors prestations familiales et aide au logement) ne doivent pas dépasser :
 - Pour une personne seule : 1 230 €
 - Pour un couple 1 500 €
- Avoir une baisse de ressources d'au moins 15% par rapport à février 2020

2

Si je remplis les conditions de ressources, je complète le formulaire ci-dessous :

Adresse : 01 000 Bourg-en-Bresse

Tél / contact :

N° allocataire CAF :

	Nom-prénom	Date de naissance	Situation (emploi chômage, scolarité ...)
Monsieur			
Madame			
Enfants à charge (Ne sont pas pris en compte les enfants percevant leurs propres ressources)			

3

Je joins mes justificatifs

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile récent
- En fonction de l'aide choisie, relevé d'identité bancaire ou facture(s) correspondantes
- Tout document de l'ensemble des membres du foyer, permettant de justifier la baisse de ressources : bulletins de salaires, attestations de paiement de Pôle Emploi, justificatif de licenciement économique, attestations d'absence ou de réduction de missions établies par l'agence intérimaire ... **pour les mois de février 2020 et février 2021**

4

En cas d'accord, je souhaite que l'aide me soit versée sous la forme de :

- Virement bancaire – joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Paiement d'une facture (eau, électricité, gaz, loyer, assurance habitation) - joindre la ou les factures correspondantes
- Chèque d'accompagnement personnalisé permettant de faire des achats alimentaires et d'hygiène
- Par ailleurs, je souhaiterais aborder ma situation financière avec un travailleur social du CCAS pour faire le point (facultatif).**

5

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à Bourg-en-Bresse, le

Signature

Traitement des données personnelles et nominatives : les informations personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande d'aide ponctuelle. Ces informations ont pour seul destinataire le service concerné par cette demande. La durée de conservation de ces données est de 2 ans après la date de fin de l'aide ou la date de refus. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Européen, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante : Place de l'hôtel de ville - 01000 Bourg-en-Bresse ou, par mail, à protectiondonnees@ca3b.fr. Vous pouvez également, en vous adressant aux mêmes coordonnées, vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données personnelles vous concernant.

Partie réservée au CCAS à partir des justificatifs fournis

Date de réception de la demande :

Situation financière

Février 2021	Type de ressources	Montant
Monsieur		
Madame		
Total de vos revenus		

Février 2020	Type de ressources	Montant
Monsieur		
Madame		
Total de vos revenus		

→ Soit une baisse de %